EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 décembre 2024

2024.12.04.007

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA DEMANDE D'HABILITATION A LA DGFIP POUR L'API IMPOT PARTICULIER – CALCUL DEMATERIALISE DU QUOTIENT FAMILIAL – MIGRATION DE L'API PARTICULIER VERS L'API IMPOT PARTICULIER

Le Conseil Municipal de la Commune de GARCHES, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le mercredi 04 décembre 2024, en Mairie, sous la Présidence du Maire.

ETAIENT PRÉSENTS :
Jeanne BECART, Quentin LEFEBVRE, Béatrice BODIN, Thierry MARI, Bruno GUERRA, Charlotte BAQUET, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE, Grégoire VERSPIEREN, Catherine OLIVA, Terence PERROD, Sophie RECHSTEINER, Vincent GIRARD, Sylvie THOMAS-DURIER, Julien GROSSIORD, Emilie BRIAND, Jennifer BOUAZIZ, Emmanuelle FERLA, Romain COYARD, Jihad EL AHMAR, Agnès DUMONT, Yves MENEL, Sylvie BOSSET, Yann BURSTEIN, Benoît BAS, Agnès DUMONT, Laurence DERMAGNE, Isabelle LE MADEC et Philippe HERZOG

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) REPRÉSENTÉ(S) :

Cécile PONY-VIGIER a donné pouvoir à Jeanne BECART
Philippe MONNERET a donné pouvoir à Catherine OLIVA
Jean-Louis DE OLIVEIRA a donné pouvoir à Grégoire VERSPIEREN
Jennifer BOUAZIZ a donné pouvoir à Charlotte DENIZEAU-LAHAYE
Bruno BAUVIN a donné pouvoir à Quentin LEFEBVRE
Grégory DEBAUVE a donné pouvoir à Yves MENEL

Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents	27
Nombre de pouvoirs	6
Nombre de votants pouvoirs compris	33

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvie THOMAS DURIER

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20241205-20241204007-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment son article L.114-8 ;

Vu la loi n°2018-493 relative à la protection des données personnelles, de transposition du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ;

Vu la délibération n°2022.02.09.006 du 09 février 2022 portant autorisation de l'utilisation de France-connect sur le site internet de la Ville dans le cadre du déploiement de la gestion de la relation usager ;

Vu l'avis de la commission de l'éducation, sports, jeunesse, culture, loisirs, monde associatif réunie le 25 novembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission Administration générale et Finances du 27 novembre 2024 ;

Vu le rapport de Madame Charlotte DENIZEAU-LAHAYE ;

Considérant que chaque année, les familles sont invitées à calculer leur quotient familial sur le portail famille qui détermine en fonction des ressources de la famille, le tarif des prestations ;

Considérant que la DGFIP a annoncé la cessation de l'alimentation en données fiscales de l'API particulier DINUM ;

Considérant que la Ville doit migrer vers l'API Impôt Particulier de la DGFIP pour récupérer les données fiscales dont elle a besoin ;

Considérant les éléments susvisés :

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité des suffrages exprimés,

AUTORISE Madame le Maire à demander l'habilitation à la DGFiP pour la transmission des données fiscales via le module API Impôt Particulier, en vue de simplifier les démarches pour les citoyens, en dématérialisant le calcul du quotient familial basé sur le revenu fiscal de référence (RFR) avec l'accord express des familles ;

AUTORISE l'utilisation de l'API Impôt Particulier de la DGFIP par la Ville pour récupérer les données fiscales dont elle a besoin ;

PRECISE que les données fiscales transmises via l'API Impôt Particulier sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20241205-20241204007-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2024

Contrôle de l'identité	Date recouvrement
Déclarant 1 : Nom	Date établissement
Déclarant 1 : Nom de naissance	Nb de parts
Déclarant 1 : Prénoms	Situation famille
Déclarant 1 : Date de naissance	Nb personne charge
Déclarant 2 : Nom	Revenu brut global
Déclarant 2 : Nom de naissance	Revenu imposable
Déclarant 2 : Prénoms	Revenu fiscal de référence
Déclarant 2 : Date de naissance	Foyer fiscal année
	Foyer fiscal adresse
	Année impôt
	Année revenu
	Adresse

APPROUVE l'adhésion et les conditions générales d'utilisation de l'API Impôt Particulier, ci-annexées ;

DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Signé électroniquement par
Jeanne BECART

Le Secrétaire de Séance

Sylvie THOMAS DURIER

Le Maire,

Jeanne BECART

MAIRIE DE GARCHES (Hauts-de-Seine)

Le Maire de Garches certifie le caractère exécutoire du présent acte à la date du : 05 décembre 2024

Publié par voie d'affichage, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales le : 05 décembre 2024

Accusé de réception en préfecture
092-219200334-20241205-20241204007-DE
Date de réception préfecture : 05/12/2024